



- ARRÊTÉ -
Portant constitution de la Commission
Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF)
de BROUALAN-TREMEHEUC-CUGUEN-LA
BOUSSAC-EPINIAC

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

VU le chapitre 1^{er} du titre II du livre 1^{er} du code rural et de la pêche maritime relatif à l'aménagement foncier rural et notamment les articles L 121-5 et L 121-6,
VU l'arrêté du Président du conseil départemental du 6 octobre 2021 portant constitution d'une commission intercommunale d'aménagement foncier sur les communes de BROUALAN, TREMEHEUC, CUGUEN, LA BOUSSAC et EPINIAC,
VU la délibération de la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine en date du 13 mars 2023

ARRÊTE

Article 1^{er}

Une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier est constituée sur les communes de LA BOUSSAC, BROUALAN, CUGUEN, EPINIAC et TREMEHEUC .

Article 2 :

La commission est ainsi composée :

*** Présidence :**

Titulaire :

- Madame Danielle FAYSSE, commissaire enquêteur,

Suppléant :

- Monsieur Guy APPÉRÉ, commissaire enquêteur,

* Maires ou leurs représentants :

*Monsieur Pierre SORAIS, maire de TREMEHEUC,

*Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, maire d'EPINIAC,

*Madame Christine FAUVEL, maire de LA BOUSSAC,

*Madame Sandrine GUERCHE, maire de CUGUEN,

*Monsieur André DAVY, maire de BROUALAN,

* Membres propriétaires élus par les Conseils Municipaux :

Titulaires :

Pour la commune de BROUALAN

- Monsieur René LELAVANDIER
- Monsieur Eric GOUABLIN

Pour la commune de TREMEHEUC

- Monsieur Bruno GANCHE
- Monsieur Eric JOUBERT

Pour la commune de CUGUEN

- Monsieur Damien GUEDE
- Monsieur Thomas LORET

Pour la commune de LA BOUSSAC

- Monsieur Nicolas BLANCHET
- Monsieur David BOURGES

Pour la commune d'EPINIAC

- Monsieur Thierry BOURGEAULT
- Monsieur Yannick BOUILLIS

Suppléants :

Pour la commune de BROUALAN

- Monsieur Sylvain DAVY

Pour la commune de TREMEHEUC

- Monsieur Dominique SIMON

Pour la commune de CUGUEN

- Madame Edith GAUTIER

Pour la commune de LA BOUSSAC

- Madame Mireille COLLET

Pour la commune d'EPINIAC

- Monsieur Yves de la CHESNAIS

* Membres exploitants désignés par la Chambre d'Agriculture :

Titulaires :

Pour la commune de BROUALAN

- Madame Christelle BOUILLET
- Monsieur Julien LEPORTE

Pour la commune de TREMEHEUC

- Monsieur Anthony LERAY
- Monsieur Régis DESAIZE

Pour la commune de CUGUEN

- Monsieur Alexandre VILLALARD
- Monsieur Mickaël GIROUARD

Pour la commune de LA BOUSSAC

- Monsieur Philippe LOUYER
- Monsieur Alcide BOUILLIS

Pour la commune d'EPINIAC

- Monsieur Yannick LEBELTEL
- Monsieur Denis BERNIER

Suppléants :

Pour la commune de BROUALAN

- Madame Christelle PORCHER

Pour la commune de TREMEHEUC

- Monsieur Alain DUHAMEL

Pour la commune de CUGUEN

- Monsieur Eric ANGER

Pour la commune de LA BOUSSAC

- Monsieur Olivier GOURDIN

Pour la commune d'EPINIAC

- Monsieur Alexandre BOURGEAULT

* Représentant du Président du Conseil Départemental :

Titulaire :

- **Monsieur Benoît SOHIER, conseiller départemental, canton de COMBOURG**

Suppléant :

- **Monsieur Nicolas PERRIN, vice président du conseil départemental, canton de RENNES 3**

* Personnes qualifiées en matière de faune, flore, protection de la nature et des paysages :

Titulaires :

- Monsieur Michel PENHOÛËT – Vice-président du Syndicat Eau du Pays de SAINT-MALO
- Monsieur Christophe FAMBON – Président du Syndicat des Bassins Côtiers de Dol
- Monsieur Jean-Yves SENECHAL

Suppléants :

- Madame Bérangère HENNACHE – chargée de mission au Syndicat Eau du Pays de Saint-Malo
- Monsieur Fabien HYACINTHE – chargé de mission au Syndicat des Bassins Côtiers de Dol
- Monsieur Jean-Baptiste MAINSARD

* Monsieur Jérôme GOGUET, responsable du pôle de topographie et de gestion cadastrale ou Madame Alexandra BREXEL, inspectrice des finances publiques, représentant le directeur départemental des finances publiques,

* Fonctionnaires :

Titulaires :

- Madame Célia BRUNEL - Département d'Ille-et-Vilaine, service foncier des infrastructures,
- Madame Claire BAUDELLOT – Département d'Ille-et-Vilaine, service agriculture, eau et transitions

Suppléantes :

- Madame Christine BALLEET - Département d'Ille-et-Vilaine, service foncier des infrastructures,
- Madame Julia TUAL – Département d'Ille-et-Vilaine, service agriculture, eau et transitions

Article 3 :

Un agent du service foncier des infrastructures du département est chargé du secrétariat de la commission.

Article 4 :

La commission a son siège à la mairie d'EPINIAC.

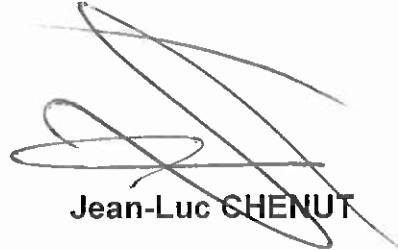
Article 5 :

L'arrêté susvisé du 6 octobre 2021 est abrogé.

Article 6 :

Le Directeur Général des Services du Département, les maires de BROUALAN, TREMEHEUC, CUGUEN, LA BOUSSAC et EPINIAC et la présidente de la commission intercommunale d'aménagement foncier de BROUALAN, TREMEHEUC, CUGUEN, LA BOUSSAC et EPINIAC, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les communes concernées pendant quinze jours au moins, et publié sur le site Internet du département d'Ille-et-Vilaine.

Rennes, le 23 OCT. 2023



Jean-Luc CHENUT